13 - Délégation de Service Public - Réseau télévision câblé - Rapport sur l'exercice 2010

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur :

- 1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
- 2. Analyse de la qualité du service
- 3. Les comptes de la délégation
- 4. Les conditions d'exécution du service public

1. Les principales caractéristiques du contrat

Objet de la délégation	Etablissement et entretien technique du réseau de vidéocommunication
Date de signature de la convention	24 avril 1989
Durée de la convention	30 ans
Echéance de la convention	24 avril 2019
Dénomination sociale du délégataire	NUMERICABLE SAS Filiale à 100 % du groupe YPSO

Au titre de 2010, le délégataire a présenté un rapport d'activité et un rapport financier qui, comme les années précédentes, s'avèrent peu exploitables.

Au vu des difficultés d'application du contrat de DSP, des échanges sont en cours avec le délégataire pour étudier la fin anticipée de ce contrat.

Les négociations ont continué tout au long de l'année 2010, et se sont poursuivies sur 2011.

2. Analyse de la qualité du service

2.1 Constitution du réseau

Le réseau de la Ville de Besançon est constitué d'une tête de réseau située 4 rue Plançon et conçue également pour alimenter les communes voisines.

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter les différents groupes (33 secteurs de 1 000 prises et 11 secteurs de +/- 250 prises). Cette configuration est identique aux années précédentes.

Au 31 décembre 2010, Numéricâble annonce 38 770 foyers raccordables soit 54 prises supplémentaires par rapport à 2009. Notamment 19 prises au 97 rue de Dole et 22 prises au 5 avenue Carnot.

Dès 2007, Numéricâble a pris des engagements d'investissements au niveau national par un déploiement progressif de la fibre optique. Par contre à Besançon, <u>aucun investissement majeur</u> n'a été fait depuis cette date.

Nous n'avons pas connaissance d'évolution de réseau vers le FTTH sur Besançon de la part de Numéricâble.

2.2 Abonnés

Les statistiques des 7 dernières années sont les suivantes :

Au 31/12 de chaque année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nb prises raccordables	38 510	38 338	38 503	38 510	38 550	38 716	38 770
Nb logements raccordés	17 175	14 334	n/c	n/c			
Nb logements collectifs en service antenne	13 474	9 839	n/c	n/c	9 979	9 361	10 858
Nb d'abonnés individuels	6 077	5 898	5 752	4 593	3 654	3 182	2 927
Taux de pénétration général	44,59 %	37,38 %			35,36 %	32,39 %	35,5 %

Commentaires

Le nombre des abonnements du service antenne a augmenté de 1 497 abonnés soit + 16 % alors que ce chiffre était en baisse régulière depuis 2004. Nous n'avons pas d'explication.

La baisse des abonnements individuels continue (-8 %). Leur nombre est divisé par 2 entre 2004 et 2010. Les 2 927 abonnés individuels se répartissent ainsi : 829 en TV analogique et 2 098 en TV numérique.

Les tarifs proposés aux abonnés sont très diversifiés en fonction des options. A titre d'exemple, l'offre TV sans options varie de 19,90 à 69,90 € par mois. Ces tarifs s'inscrivent dans un marché où la concurrence est très soutenue.

2.3 Exploitation commerciale

L'unique boutique Numéricâble de Besançon (rue de Vesoul) ouverte en 2009, a été fermée en 2010.

Les abonnements peuvent être achetés chez 8 distributeurs locaux à Besançon.

Le service clients Numéricâble peut être joint par téléphone, par courrier ou par internet.

2.4 Qualité de service et exploitation technique

Pour 2010, une liste de 32 interventions (déplacements de réseaux notamment) nous a été communiquée. Elle concerne des changements obligatoires liés à des travaux des concessionnaires du domaine public mais n'apporte pas d'amélioration significative au niveau des clients.

Sans donner avec précision le sens des qualifications des incidents, Numéricâble a communiqué les statistiques suivantes :

	2008	2009	2010
Nb total de perturbations	234	249	275
Faible	75	81	136
Moyenne	163	157	102
Forte	1	8	35
crise	0	3	1

Temps de rétablissement moyen	Non communiqué	24	17
Taux moyen de disponibilité	99,93	99,92	99,934

3. Les comptes de la délégation

3.1 Etats financiers 2010

Les états financiers 2010 de la Société Numéricâble France ne nous sont pas communiqués. L'interrogation des sites financiers spécialisés qualifie la probabilité de défaillance de ce groupe comme «faible».

Chiffres clés

En K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires télévision	1 955	1 830	1 489
Charges d'exploitation	2 320	2 389	2 101
Résultat d'exploitation	- 365	- 558	- 611
Résultat financier	- 133	- 281	- 512
Résultat exceptionnel	302	440	+ 93
Résultat net	- 196	- 400	- 1 030

Les données ci-dessus sont celles transmises par la Société Numéricâble pour le secteur de Besançon. Mais les commentaires joints indiquent que le suivi comptable n'est pas réalisé commune par commune : ces données sont donc issues d'un calcul fait «au poids» du réseau par rapport au chiffre global de Numéricâble.

Le résultat ainsi calculé reste déficitaire.

3.2 Rapports financiers avec la Ville de Besançon

Il n'y a pas de flux financiers entre la Ville et le délégataire en 2010.

4. Les conditions d'exécution du service public

4.1 Le contexte national

La Société Comtoise de Vidéocommunication, filiale du groupe Lyonnaise des Eaux, a repris en janvier 1995 les contrats d'établissement et d'exploitation antérieurement dévolus à la Caisse des Dépôts et Consignations, entrés en application en avril 1989 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2019.

Après des fusions successives, les Sociétés NOOS et Numéricâble sont devenues membres du même groupe et depuis août 2007, Numéricâble est la marque unique rassemblant les anciens réseaux France Télécom Câble, NC Numéricâble, TDF Câble, UPC et NOOS.

Le chiffre d'affaires du groupe est de 1,3 milliard d'euros.

Le marché est en pleine concurrence notamment sur le créneau de la fibre optique. Numéricâble, France Télécom, le groupe lliad ou Neuf Cegetel annoncent chacun des investissements en centaine de millions d'euros pour conquérir ces marchés, notamment dans le FFTH.

4.2 Le personnel

Le groupe compte 1 750 collaborateurs en interne et 2 350 collaborateurs externes à l'entreprise.

4.3. Numéricâble à Besançon

Actuellement, la gestion de Numéricâble Besançon est faite depuis une direction régionale basée à Metz. Le changement de direction générale à Paris début 2008 a entraîné une évolution positive des relations avec Numéricâble, même si les problèmes de fond n'ont pas évolué pour l'instant.

A Besançon, Numéricâble dispose principalement de 8 distributeurs agréés locaux (dont Boulanger, Darty, Carrefour).

La boutique Numéricable ouverte en 2009 à Besançon a été fermée en 2010.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de télévision câblé par la Société Numéricâble dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

«M. Pascal BONNET : Je voudrais savoir si les relations avec la Société NUMERICABLE s'améliorent parce que tous les ans il y a un progrès, si les clients sont mieux servis qu'auparavant, avez-vous des éléments là-dessus ?

M. LE MAIRE: Oui, les rapports s'améliorent, les clients sont mieux servis, mais il y a encore des marges de progrès. Simplement ce que je peux vous dire c'est que j'ai réuni hier les opérateurs SFR, Free et Orange pour parler du fibrage très haut débit sur Besançon, ce qu'on appelle le FTTH, fiber to the home, ce qui veut dire «la fibre jusque dans votre maison» et on sait que Besançon, j'avais fait la demande à France Télécom lors d'une réunion que j'avais eu dernièrement à l'Assemblée Nationale et donc Besançon fera partie des villes dont le fibrage va commencer en cette fin d'année ou en début d'année prochaine. On peut penser que dans quelques années il sera totalement terminé sur la Ville, c'est important. Je suis Maire de Besançon mais je suis aussi le Président de l'Agglomération et j'ai demandé que des efforts soient faits sur l'ensemble de l'agglomération où il y a aussi des problèmes, certaines communes n'ont pas suffisamment de débit, même si, avec la mise en place de NRAZO, c'est-à-dire des Non Raccordements des Abonnés Zone d'Ombre, on n'a plus que quelques petites zones blanches, donc on se bat pour qu'il y ait effectivement une bonne couverture sur l'ensemble de l'agglomération, et pas uniquement sur Besancon, qu'on soit l'une des premières agglomérations bien fibrées, même si l'on ne pourra pas aller partout et que, pour certains cas difficiles, d'autres solutions entre autres hertziennes devront être mises en place parce que c'est un sujet qui intéresse beaucoup de monde actuellement et qui est très sensible, je le vois bien quand on va dans les quartiers, on nous parle très souvent des problèmes du haut débit et du très haut débit.

Mme Catherine GELIN: Je fais partie de la délégation Numéricâble et depuis que je suis élue je n'ai jamais été conviée à une seule réunion. Donc j'avais dit l'an dernier que j'avais été contre cette délégation et je vois que cette année vous affichez des chiffres qui sont plutôt une moyenne de ce qui se passe au niveau national. Il semblerait que vous souhaitiez dénoncer ce contrat qui court jusqu'en 2019. Comment se fait-il que Numéricâble n'ait pas été sollicité pour justement faire ce réseau de fibre et après, pourquoi ne pas dénoncer le manquement à leurs devoirs par rapport à la Ville de Besançon pour pouvoir faire ça. Ça me semble bizarre de pouvoir dénoncer ce contrat avec Numéricâble s'il n'a pas été informé du désir d'apporter la fibre dans tous les quartiers en tout cas. Je me pose la question de savoir comment vous allez faire avec eux parce que là c'est un problème.

M. LE MAIRE : C'est très compliqué. Vous pensez bien que si c'était possible de dénoncer comme cela simplement d'une façon rapide, il y a longtemps que nous l'aurions fait, c'est beaucoup plus compliqué que ça et pas facile à expliquer en quelques instants. Simplement Numéricâble, c'est vrai, n'a pas réalisé l'ensemble de ce qu'il devait faire...

Mme Catherine GELIN: Il n'a rien réalisé.

M. LE MAIRE : ... si, il a réalisé des choses mais pas suffisamment.

Mme Catherine GELIN: Il y a longtemps.

M. LE MAIRE: Vous savez qu'entre temps les technologies ont beaucoup évolué et que maintenant même le câble tel qu'on le connaissait n'est plus d'actualité, c'est la fibre. Donc il y a des négociations permanentes avec Numéricâble, je ne vais pas en faire état vraiment ici, qui ont abouti à une amélioration du service pour ceux qui l'ont déjà. Quant à demander à Numéricâble de venir faire la fibre, ce n'est pas exactement comme ça que ça se passe. Je ne sais pas si vous le savez mais il existe une autorité organisatrice qui s'appelle l'ARCEP qui régit tout cela, c'est très très encadré et nous ne pouvons répondre que dans le cadre d'une loi très très stricte, très encadrée. C'est aux opérateurs à faire des propositions et je voudrais simplement souligner le fait qu'à Besançon trois opérateurs, à savoir Free, France Télécom Orange et SFR, sont en en train de se mettre d'accord pour fibrer la ville, c'est un cas, je ne vais pas dire unique en France, mais assez rare en France où trois opérateurs fibrent la Ville et vont demain s'entendre pour fibrer l'agglomération car je le redis, pour moi le problème à régler est global sur l'agglomération et ce n'est pas uniquement un problème bisontin.

M. Emmanuel DUMONT: Tu l'as dit mais en fait c'est une déclaration d'intention. On ne peut pas solliciter les opérateurs, ils décident ou pas. Comme le Maire l'a dit, on constate avec plaisir qu'il y en a trois qui ont répondu. Pour parler de celui qui vous préoccupe, il a une infrastructure de câble qu'il entend mettre à disposition, ne serait-ce que ses gaines par-ci par-là, c'est ce à quoi on travaille mais il n'a pas déclaré d'intention particulière concernant Besançon et la fibre. Ils sont sur une technologie alternative.

M. LE MAIRE : Madame GELIN vous ne pouvez pas vous abstenir parce que vous ne devez pas prendre part au vote. Vous manifestez votre mécontentement mais...

Mme Catherine GELIN: Je me pose la question.

M. LE MAIRE : Mais vous n'êtes pas la seule à vous la poser d'ailleurs. C'est beaucoup plus compliqué que ça à régler. Mme GELIN ne prend pas part au vote, je ne veux pas vous mettre dans des difficultés éventuelles, je prends soin de vous».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission de contrôle financier des sociétés liées à la Ville et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions du Groupe UMP-NC : M. BONNET (2), Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI (2), M. GIRERD), se prononce favorablement sur ce rapport.

M. DUMONT, M. MONNEUR, M. DEVESA, M. GOVIGNAUX et Mme GELIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.